

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 294

5 février 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| A5 Azur Five S.à r.l. | 14112 | Index S.A. | 14103 |
| AIG/Lincoln EE CS One | 14066 | Index S.A. | 14104 |
| Aldavy S.à r.l. | 14083 | Intelicom S.A. | 14105 |
| Almack S.A. | 14096 | Interprof A.G. | 14084 |
| Alov Holding Sàrl | 14105 | Interprof A.G. | 14084 |
| ATG Holdings S.A. | 14097 | Kaiserkarree S.à r.l. | 14085 |
| Austfinanzverwaltung S.A. | 14079 | Koch Worldwide Investments (Luxem- bourg) S.à r.l. | 14098 |
| AzurFive Luxembourg S.à r.l. | 14112 | LB SPV SCA | 14095 |
| Blueprint Capital Partners S.A. | 14097 | Mavin S.à r.l. | 14080 |
| Campagna S.à r.l. | 14074 | Melvic Group S.A. | 14105 |
| Compagnie Luxembourgeoise de Distribu- tion Internationale SA | 14096 | Mossack Fonseca & Co. (Luxembourg) ... | 14084 |
| Duchy Investments S.A. | 14071 | Neri Holding S.A. | 14105 |
| EPF Fronhofer Galeria S.à r.l. | 14104 | Nouvelle Electricité BASTIAN S.à.r.l. | 14083 |
| EPF Garden Towers S.à r.l. | 14096 | OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l. | 14111 |
| EPF Harenberg City-Centre S.à r.l. | 14097 | Orco Holding | 14069 |
| Evann Participations S.A. | 14078 | Plaisirs du Vin S.à r.l. | 14083 |
| Fej 1 Sàrl | 14112 | PROGNA Luxembourg S.A. | 14078 |
| Fej 3 Sàrl | 14082 | Ray Investment S.à r.l. | 14112 |
| Fej 3 Sàrl | 14082 | Rodluc Music S.à.r.l. | 14084 |
| FEJ 4 S.à r.l. | 14083 | Schwedler Carre 2 S.à r.l. | 14098 |
| Fregimmo S.A. | 14072 | Sculptor Evercore Holdings GP S.à r.l. ... | 14070 |
| Générale Alimentaire Franco-Luxembour- geoise & Cie, S.C.A. | 14106 | Sculptor Holdings (EC) | 14070 |
| Générale Alimentaire Franco-Luxembour- geoise S.A. | 14106 | Serveco A.G. | 14084 |
| Gildas Holding S.A. | 14098 | Serveco A.G. | 14084 |
| GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l. | 14098 | SG Services S.à r.l. | 14106 |
| Graf.Ho S.A. | 14098 | Sicom Immobilière SA | 14077 |
| HBP Muelheim S.à r.l. | 14103 | Stenham S.à r.l. | 14106 |
| Index S.A. | 14103 | Tyme | 14095 |
| Index S.A. | 14104 | Wisteria S.à r.l. | 14095 |

AIG/Lincoln EE CS One, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.429.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and seven, the 18th day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholders of AIG/LINCOLN EE CS ONE, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 61, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 129.429 (the Company). The Company has been incorporated on 27 June 2007 pursuant to a deed of Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in 37, rue des Alliés L-4412 Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - number 1708 of 11 August 2007.

There appeared AIG/LINCOLN EASTERN EUROPE (SLOVAKIA & CZECH REPUBLIC) II LIMITED PARTNERSHIP, a company incorporated under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, county of new Castle, Wilmington, Delaware 19808, the United States of America registered with The Secretary of State of the State of Delaware, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, registered with the deed of the undersigned notary number 644/07 of 3rd July 2007.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder owns all the 12,500 shares with a nominal value of EUR 1.- each in the share capital of the Company amounting to EUR 12,500.-.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice

2. Rectification of the notarial deed made on 3 July 2007 before Maître Francis Kessler in order to record that the subscription to and payment of the share capital increase by way of contribution in kind also included 90 % of the ownership interests in A/L PARK ELEVEN s.r.o.

3. Change of the list of ownership interests in Czech and Slovak legal entities contributed as a result of the rectification stated under item 2. of the agenda; and

4. Decision to give effect to the rectification stated under item 2. of the agenda as of 3 July 2007.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to rectify the notarial deed made on 3 July 2007 before Maître Francis Kessler (the Initial Deed) in so far as a material error has been made on the list of ownership interests in Czech and Slovak legal entities contributed by the Sole Shareholder to the Company.

The Sole Shareholder therefore resolves to rectify the allocation made in the Initial Deed and to record that the contribution in kind also included 90 % of the ownership interests in A/L PARK ELEVEN s.r.o.

Third resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to record that the Sole Shareholder subscribed to 19,491,600 (nineteen million, four hundred ninety-one thousand six hundred) newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and has fully paid up such new shares by means of a contribution in kind consisting in the following ownership interests in Czech and Slovak legal entities:

| Name of Entity | Percentage of total ownership interest in Entity, represented by the Share ownership interest to be contributed | Amount in EUR to be credited to of Contributor of Contributor |
|----------------------------|---|--|
| | | Nominal Account |
| A/L PARK EIGHT s.r.o. | 90% | 1,779,300.- |

| | | |
|--|-----|--------------|
| A/L PARK NINE s.r.o. | 90% | 5,490.- |
| A/L PARK TEN s.r.o. | 90% | 8,643,330.- |
| A/L PARK ELEVEN s.r.o. | 90% | 5,490.- |
| A/L PARK TWELVE s.r.o. | 90% | 5,220.- |
| A/L PARK BUILDING 3 s.r.o. | 90% | 5,760.- |
| AIG/LINCOLN NEW PROJECT s.r.o. | 89% | 5,340.- |
| A/L REAL ONE s.r.o. | 90% | 6,480.- |
| A/L REAL TWO s.r.o. | 90% | 6,480.- |
| A/L REAL THREE s.r.o. | 90% | 6,390.- |
| AIG/LINCOLN DEVELOPMENT s.r.o. | 90% | 2,520.- |
| A/L SK OFFICE CENTER 1 s.r.o. | 90% | 4,410.- |
| A/L SK LOGISTICS 1 s.r.o. | 90% | 15,390.- |
| Total amount in EUR to be credited to capital of Contributor | | 19,491,600.- |

Fourth resolution

The Sole Shareholder finally states and requests the undersigned notary to record that that the present resolutions shall have effect as of 3 July 2007.

Tax exemption

As the present deed rectifies the Initial Deed and as the Company held as of the date of the Initial Deed more than 65% (sixty-five per cent) of the shares in the Czech and Slovak legal entities, and insofar that the contributions in kind consisted of at least 65% of the shares of companies incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 (Mem. A 1971, p. 2733), as amended, which provides for the capital duty exemption of such contribution.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre, devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AIG/LINCOLN EE CS ONE société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 61, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 129429 (La Société). La Société a été constituée le 27 juin 2007 par un acte de Maître Jean Joseph Wagner, notaire résidant au 37, rue des Alliés L-4412 Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1708 du 11 août 2007.

A comparu AIG/LINCOLN EASTERN EUROPE (SLOVAKIA & CZECH REPUBLIC) II LIMITED PARTNERSHIP, une société constituée conformément au droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, county of new Castle, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Gilles Ralet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, enregistrée avec l'acte du notaire soussigné numéro 644/07 du 03 juillet 2007.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 12.500 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune dans le capital social de la Société s'élevant à EUR 12.500,-.

Il que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation

2. Rectification de l'acte notarié passé devant Maître Francis Kessler le 3 juillet 2007 pour acter que la souscription et libération de l'augmentation de capital par voie d'apport en nature incluait aussi 90% des actions de A/L PARK ELEVEN s.r.o.;

3. Modification de la liste des actions des entités Tchèque et Slovaques apportées suite à la modification mentionnée sous le point 2. de l'ordre du jour; et

4. Décision de donner effet à la modification mentionnée sous le point 2. de l'ordre du jour à compter du 3 juillet 2007.

IV. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de rectifier l'acte notarié passé devant Maître Francis Kessler le 3 juillet 2007 à (l'Acte Initial) dans la mesure où une erreur matérielle a été faite au niveau de la liste des actions des entités Tchèque et Slovaques apportées par l'Actionnaire Unique à la Société.

L'Associé Unique décide en conséquence de rectifier l'allocation faite dans l'Acte Initial et de prendre acte que l'apport en nature incluait aussi 90% des actions de A/L PARK ELEVEN s.r.o.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de prendre acte que l'actionnaire Unique a souscrit les 19.491.600(dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt onze mille six cent) parts sociales de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et a intégralement payé ces nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature consistant dans les actions d'entités Tchèque et Slovaques suivantes:

| Nom de l'entité | Pourcentage de la participation totale en capital représenté par la participation apportée | Montant en EUR à créditer au capital social du bénéficiaire de l'apport. Nominal Account |
|---|--|---|
| A/L PARK EIGHT s.r.o. | 90% | 1.779.300,- |
| A/L PARK NINE s.r.o. | 90% | 5.490,- |
| A/L PARK TEN s.r.o. | 90% | 8.643.330,- |
| A/L PARK ELEVEN s.r.o. | 90% | 5.490,- |
| A/L PARK TWELVE s.r.o. | 90% | 5.220,- |
| A/L PARK BUILDING 3 s.r.o. | 90% | 5.760,- |
| AIG/LINCOLN NEW PROJECT s.r.o. | 89% | 5.340,- |
| A/L REAL ONE s.r.o. | 90% | 6.480,- |
| A/L REAL TWO s.r.o. | 90% | 6.480,- |
| A/L REAL THREE s.r.o. | 90% | 6.390,- |
| AIG/LINCOLN DEVELOPMENT s.r.o. | 90% | 2.520,- |
| A/L SK OFFICE CENTER 1 s.r.o. | 90% | 4.410,- |
| A/L SK LOGISTICS 1 s.r.o. | 90% | 15.90,- |
| Total amount in EUR to be credited to capital of Contributtee | | 19.491.600,- |

Quatrième résolution

L'Assemblée établit et demande au notaire soussigné d'enregistrer que les présentes résolutions prendront effet à compter du 3 juillet 2007.

Exonération fiscale

Compte tenu du fait que le présent acte apporte des rectificatifs à l'Acte Initial, compte tenu du fait que la Société, détenait à la date de l'Acte Initial plus de 65% (soixante-cinq pour cent) des parts dans les entités Tchèque et Slovaques, et dès lors que les apports en nature constituaient un apport d'au moins 65% (soixante-cinq pour cent) des parts d'une société ayant son siège au sein de l'Union Européenne à une société ayant son siège au sein de l'Union Européenne, la Société demande, en accord avec l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 (Mém. A 1971, p. 2733), ainsi que modifiée, l'exonération du droit d'apport relativement à cet apport.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. Ralet, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2007. Relation: EAC/2007/16608. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008011180/219/176.

(080007878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Orco Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 46.918.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORCO HOLDING, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C. Luxembourg section B numéro 46.918, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 1994, publié au Mémorial C numéro 236 du 15 juin 1994, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2006, publiée au Mémorial C numéro 553 du 6 avril 2007;

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Lansac, employé privé, demeurant professionnellement à Capellen.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne-Sophie Decamps, employée privée, demeurant à Hussigny.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Baraton, employée privée, demeurant à Garnich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C n° 2792 du 4 décembre 2007 et n° 2878 du 12 décembre 2007

- dans le journal luxembourgeois Le Journal n° 233 du 4 décembre 2007 et n° 239 du 12 décembre 2007.

III.- Il appert de cette liste de présence que sur les sept millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quinze actions, actuellement en circulation, six millions huit cent onze mille deux cent cinquante et un (6.811.251) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège de la société à L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

2. Modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française

«Le siège social est établi à Capellen.»

Version anglaise

«The registered office is established in Capellen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Capellen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: O. Lansac, A.-S. Decamps, V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 20 décembre 2007. Relation: CAP/2007/3490. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 4 janvier 2008.

C. Mines.

Référence de publication: 2008011176/225/53.

(080007494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**Sculptor Holdings (EC), Société à responsabilité limitée,
(anc. Sculptor Evercore Holdings GP S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.644.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SCULPTOR HOLDINGS II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg trade and companies register is pending,

here represented by Mrs Céline Le Cam, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 12 December 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SCULPTOR EVERCORE HOLDINGS GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg trade and companies register is pending (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 December 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been modified since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to modify the Company's name from SCULPTOR EVERCORE HOLDINGS GP S.à r.l. to SCULPTOR HOLDINGS (EC).

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, which now read as follows:

« **Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of SCULPTOR HOLDINGS (EC) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SCULPTOR HOLDINGS II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ici représentée par Madame Céline Le Cam, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 12 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera attachée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est la seule associée de la société SCULPTOR EVERCORE HOLDINGS GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société de SCULPTOR EVERCORE HOLDINGS GP S.à r.l. en SCULPTOR HOLDINGS (EC).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination SCULPTOR HOLDINGS (EC) (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.»

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Le Cam, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, Relation: LAC/2007/42582. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008011181/242/79.

(080007235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Duchy Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.000.031.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.282.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Pour DUCHY INVESTMENTS Sarl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011399/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM01947. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Fregimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 135.120.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

Ont comparu:

1. La Société INSTITUT MOBILIER EUROPEEN S.A., en abrégé I.M.E. S.A., ayant son siège à L-1538 Luxembourg, 2, place de France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.773, ici représentée par son président et administrateur délégué, Monsieur Mauro Giallombardo, Docteur en Sciences Politiques, Conseil Economique, demeurant à Luxembourg;

2. La Société PANZA S.A., ayant son siège à L-2015 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 125.725,

ici représentée par son mandataire spécial Monsieur Francisco de Borja de Travy Sola, Economiste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par les personnes comparantes, agissant en leurs qualités, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesdites sociétés comparantes ont déclaré par leurs susdits représentants arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une Société Anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Anonyme sous la dénomination de FREGIMMO S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. L'objet social de la société, qu'elle exercera directement ou par le biais de prises de participation ou d'accords avec des tiers, est:

- l'achat, la vente, la location, la gestion de biens immobiliers et mobiliers,
- d'être l'intermédiaire dans des opérations immobilières, de construction ou de reconstruction d'immeubles,
- la promotion, la valorisation et l'exploitation de tous biens mobiliers et immobiliers,
- le conseil en matière immobilière, mobilière et financière.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut ouvrir des succursales, filiales ou sièges d'exploitation tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

L'énonciation des activités reprises ci-dessus ne présuppose pas leur réalisation simultanée.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (€ 200.000,-), divisé en deux cents (200) actions de mille euros (€ 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président ou de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres son président. En cas d'absence du président à une réunion, la présidence de celle-ci est conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur-délégués.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille huit.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai de chaque année, à 11.00 heures, au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les sociétés comparantes, préqualifiées, déclarent souscrire les actions comme suit:

| | Actions |
|--|---------|
| 1. La société anonyme INSTITUT MOBILIER EUROPEEN S.A., prénommée | 100 |
| 2. La société anonyme PANZA S.A., prénommée | 100 |
| Total | 200 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui la constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les sociétés comparantes, préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Mauro Giallombardo, Docteur en Sciences Politiques, Conseil Economique, né à Gioia del Colle (Italie), le 12 avril 1949, demeurant à L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume;

b) Monsieur Francisco de Borja de Travy Sola, Economiste, né à Barcelone (Espagne) le 12 mars 1974, demeurant à L-2213 Luxembourg, 18, rue de Nassau;

c) Monsieur Luca Valentini, licencié en Sciences Politiques, Directeur de Sociétés, né à Louvain (Belgique), le 2 juin 1976, demeurant à L-2725 Luxembourg 12, rue Van Werveke.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A. ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.469.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

3. Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Luca Valentini.

4. Est nommé président du conseil d'administration:

Monsieur Francisco de Borja de Travy Sola.

5. Le siège social est établi à Luxembourg, 2, place de France.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Giallombardo, F. de Borja de Travy Sola, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007. Relation: LAC/2007/41976. — Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 janvier 2008.

T. Metzler.

Référence de publication: 2008011543/222/152.

(080007923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Campagna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9088 Ettelbruck, 1, rue de Warken.

R.C.S. Luxembourg B 67.026.

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée CAMPAGNA S.à.r.l., avec siège social à L-7440 Lintgen, 21, rue de Diekirch, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 35 du 21 janvier 1999,

ici représentée par son associé unique:

Monsieur Antonio Rodrigues, cabaretier, demeurant à L-2121 Luxembourg, 91, val des Bons Malades,

2.- Monsieur Antonio Rodrigues, prédit, agissant en nom personnel.

3.- Madame Andrée Rodrigues, épouse de Monsieur Antonio Rodrigues, prédit, demeurant à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Antonio Rodrigues, prédit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

4.- Monsieur Fadil Licina, cuisinière, demeurant à L-6450 Echternach, 22, rte de Luxembourg.

5.- Madame Ljiljana Kojic, serveuse, demeurant à G-64007 Kavala, Grigorijev-E-2 Nea Peramos, ici représentée par Monsieur Fadil Licina, prédit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2007, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

6.- Monsieur Sinan Dzurlic, peintre, demeurant à G-64007 Kavala, Grigorijev-E-2 Nea Peramos.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société CAMPAGNA S.à.r.l, se trouvent actuellement réparties comme suit:

| | Parts |
|--|------------|
| - Monsieur Antonio Rodrigues, prédit | <u>100</u> |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Par les présentes, Monsieur Antonio Rodrigues, prénommé, déclare céder et transporter ceci avec l'accord exprès et formel de son épouse Madame Andrée Rodrigues, prédite, représentée comme il vient d'être dit, trente (30) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Madame Ljiljana Kojic, prénommée, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de trois mille sept cent dix-neuf euros (EUR 3.719,-), somme que le cédant déclare avoir reçue de la cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

- Monsieur Antonio Rodrigues, prénommé, déclare céder et transporter ceci avec l'accord exprès et formel de son épouse

- Madame Andrée Rodrigues, prédite, représentée comme il vient d'être dit, soixante-huit (68) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Sinan Dzurlic, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de huit mille quatre cent vingt-neuf euros (EUR 8.429,-), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

- Ensuite Monsieur Antonio Rodrigues, prénommé, déclare céder et transporter ceci avec l'accord exprès et formel de son épouse Madame Andrée Rodrigues, prédite, représentée comme il vient d'être dit, deux (2) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Fadil Licina, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société CAMPAGNA S.à.r.l., prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière à Monsieur Antonio Rodrigues, cédant, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs.) avec engagement formel de le tenir quitte et indemne si besoin devait en être.

A la suite des cessions ainsi intervenues, le capital de la société CAMPAGNA S.à.r.l., se trouve réparti de la manière suivante:

| | Parts |
|--|-----------|
| - Monsieur Fadil Licina, prédit | 2 |
| - Monsieur Sinan Dzurlic, prédit | 68 |
| - Madame Ljiljana Kojic, prédite | <u>30</u> |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide:

a) de convertir le capital social actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) en euros au taux de change de 40,3399 pour donner au capital social une valeur en euros de douze mille trois cent quatre vingt quatorze euros virgule soixante-sept cents (EUR 12.394,67);

b) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de cinq euros virgule trente-trois cents (EUR 5,33) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre vingt quatorze euros virgule soixante-sept cents (EUR 12.394,67) à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-);

c) La prédite somme de cinq euros trente-trois cents (EUR 5,33) a été versée par les associés sur le compte de la société, ce que les associés constatent expressément;

d) de supprimer les cents parts sociales (100) existantes de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune et de créer cent parts sociales nouvelles (100) de cent vingt quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales sont attribuées aux associés actuels, au prorata des parts anciennes leur appartenant dans la prédite société et il n'y a pas de rompus.

Deuxième résolution

De qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'article six des statuts et de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | Parts |
|--|-----------|
| - Monsieur Fadil Licina, prédit | 2 |
| - Monsieur Sinan Dzurlic, prédit | 68 |
| - Madame Ljiljana Kojic, prédite | <u>30</u> |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société et décide par conséquent de modifier l'article trois des statuts et de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social est établi à Ettelbrück. Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

L'adresse sociale de la société est fixée à L-9088 Ettelbrück, 1, rue de Warken.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter à compter de ce jour la démission de:

- Monsieur Antonio Rodrigues, prédit, de sa fonction de gérant unique de la prédite société.

Et lui donne quitus et décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérant unique de la prédite société pour une durée indéterminée:

Monsieur Fadil Licina, prédit.

Sixième résolution

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à huit cents euros (800,- Euro).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Rodrigues, F. Licina, S. Dzurlic, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2007, Relation: EAC/ 2007/16156. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008011183/203/118.

(080007549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Sicom Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 133.370.

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SICOM IMMOBILIERE S.A. avec siège social à L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2826 du 6 décembre 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 133.370.

L'assemblée est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé, demeurant à Dudelange.

Le Président nomme comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge Heiss, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Avancement de la date de clôture de l'exercice social au 30 novembre.
- 2.- Changement de l'article 11 des statuts.
- 3.- En conséquence avancement de la date de l'assemblée générale annuelle au quatrième vendredi du mois de mai à 17.00 heures et pour la première fois en 2008.
- 4.- Changement de l'article 12 des statuts.
- 5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'avancer la date de clôture de l'exercice social au 30 novembre et en conséquence de modifier l'article 11 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'exercice social commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède d'avancer aussi la date de l'assemblée générale annuelle au quatrième vendredi du mois de mai à 17.00 heures et pour la première fois en 2009, et en conséquence de modifier l'article 12 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de mai à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.20 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, S. Heiss, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007. Relation: LAC/2007/40498. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 décembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2008011184/206/66.

(080007274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Evann Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 111.129.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 décembre 2007.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

Référence de publication: 2008011185/206/13.

(080007292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

PROGNA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 80.911.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2007

Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue l'an deux mille sept, le trente mars, à dix heures au siège social à Luxembourg, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Maître Lex Thielen, avocat, demeurant à L-1145 Luxembourg
- Monsieur Philippe Stroesser, avocat, demeurant L-1368 Luxembourg
- Mademoiselle Magalie Hilcher, employée privée, demeurant à F-57525 Talange

Par conséquence l'assemblée décide de nommer:

- Monsieur Olivier Lavedrine, administrateur de société, demeurant F-75008 Paris, 8, rue Lincoln, au poste d'administrateur délégué
 - Madame Manette Ernst-Schumann, administrateur de société, demeurant à L-1243 Luxembourg, 17, rue Félix de Blochausen
 - Monsieur François Metzler, administrateur de société, demeurant à L-2630 Luxembourg, 99, rue de Trèves,
- ont été nommés en qualité d'administrateurs pour une durée de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Selon les statuts de la société, la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008011786/503/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06339. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Austfinanzverwaltung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 91.648.

Im Jahre zweitausendsieben, den vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft AUSTFINANZVERWALTUNG S.A., mit Sitz in L-1413 Luxembourg, 3, place François-Joseph Dargent,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 17. Januar 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 272 vom 13. März 2003,

zuletzt abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, mit damaligem Amtssitz in Mersch am 15. März 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 852 vom 7. September 2005

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 91.648.

Die Versammlung wurde eröffnet um 10.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Henri Da Cruz, Beamter, berufsansässig in L-1413 Luxemburg-Eich.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herrn Max Mayer, Beamter, berufsansässig in L-1413 Luxemburg-Eich.

Die Versammlung wählte zur Stimmenzähler Herrn Roger Caurla, Rechtsgelehrter, wohnhaft in Mondernange.

Nachdem das Büro der Versammlung wie obenerwähnt zusammengestellt worden ist, erklärte der Vorsitzende und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I) Die Tagesordnung der Versammlung lautet:

- 1.- Beschluss die Gesellschaft AUSTFINANZVERWALTUNG S.A. aufzulösen und in Liquidation zu setzen.
- 2.- Ernennung eines Liquidators und Bestimmung seiner Befugnisse.
- 3.- Annahme des Rücktritts der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars.
- 4.- Verschiedenes.

II) Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die von ihnen innegehaltene Aktienanzahl auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch die erschienenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, die Mitglieder des Büros und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die durch die vertretenen Aktionäre gegebenen Vollmachten, bleiben nach ne varietur Paraphierung durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, die Mitglieder des Büros der Versammlung und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

III) Aus der Präsenzliste ergibt sich, daß das gesamte Gesellschaftskapital bei gegenwärtiger aussergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten ist.

IV) Der Vorsitzende bestätigt, dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäss einberufen ist und rechtsgültig über die Tagesordnung ent scheiden kann. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre bekennen und bestätigen die Feststellungen des Vorsitzenden.

Der Vorsitzende legte alsdann der Versammlung die folgenden Beschlüsse vor, welche alle einstimmig angenommen wurden:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft AUSTFINANZVERWALTUNG S.A. aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, Herrn Alain Vasseur, Steuerberater, geboren in Dudelange am 24. April 1958, wohnhaft in L-8277 Hölzern, 3, rue de Mamer, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen, welcher die weitestgehenden Befugnisse zwecks Realisierung der Liquidation zu erteilen, ausser der vom Gesetz und/oder der Satzung der sich in Liquidation befindlichen Gesellschaft vorgesehenen Einschränkungen.

Dritter Beschluss

Die Versammlung erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlast für ihre Mandate bis zum heutigen Tage.

Da die Tagesordnung somit erschöpft war, wurde die Versammlung daraufhin um 10.35 Uhr vertagt.

Kostenabschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Beurkundung entstehen, sind abgeschätzt auf 750,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros, zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Da Cruz, M. Mayer, R. Caurla, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, Relation: LAC/2007/41394. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 9. Januar 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2008011224/206/67.

(080007297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Mavin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.473.

In the year two thousand and seven, on the tenth of December.

Before M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») MAVIN S.à r.l., (the «Company»), with registered office in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 128,473, incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 16 of May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1509 of the 20th of July, 2007,

and whose articles of association have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on the 14 of August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2524 of the 7th of November 2007.

The meeting is presided by Ms. Monique Goeres, private employee, professionally residing in Junglinster.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Christian Dostert, private employee, professionally residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 10 of the bylaws.

2. Dismiss of Mr. Ton Beekman as manager of the Company and discharge for the exercise of his mandate.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend article 10 of the bylaws as follows:

« **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.»

Second resolution

The meeting decides to dismiss Mr. Ton Beekman as manager of the Company and to accord full and entire discharge to him for the execution of his mandate.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MAVIN S.à r.l., (la «Société»), avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128.473, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1509 du 20 juillet 2007

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2524 du 7 novembre 2007.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Monique Goeres, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 10 des statuts.

2. Révocation de Monsieur Ton Beekman comme gérant de la Société et décharge pour l'exécution de son mandat.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts comme suit:

« **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Ton Beekman comme gérant de la Société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la anglaise française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Goeres, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2007. Relation GRE/2007/5699. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008011212/231/111.

(080007520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Fej 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.414.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008011271/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04337. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Fej 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.414.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008011272/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04341. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Aldavy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Berschbach, 35, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 104.972.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008011342/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03221. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

FEJ 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 110.305.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008011273/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Nouvelle Electricité BASTIAN S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8708 Useldange, 37, um Reebou.
R.C.S. Luxembourg B 95.159.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008011283/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03011. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Plaisirs du Vin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9635 Bavigne, 10, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 117.943.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008011284/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03014. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Mossack Fonseca & Co. (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6990 Rameldange, 58, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 29.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011355/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 4 janvier 2008, réf. DSO-CM00036. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080007541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Rodluc Music S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9211 Diekirch, 6, place Joseph Beck.

R.C.S. Luxembourg B 93.423.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008011285/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03015C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**Serveco A.G., Société Anonyme,
(anc. Interprof A.G.).**

Siège social: L-9227 Diekirch, 18, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 81.016.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008011286/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**Serveco A.G., Société Anonyme,
(anc. Interprof A.G.).**

Siège social: L-9227 Diekirch, 18, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 81.016.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008011287/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03019. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Kaiserkarree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 135.140.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TS KAISERKARREE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and governed under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Register on Trade and Companies under number B 132.440, here represented by Gaël Toutain, employee, with professional address at Senningerberg, by virtue of a proxy given on December 17th, 2007 (hereafter TS);

CR KAISERKARREE HOLDING S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and governed under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Edward Steichen, L-2546 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register on Trade and Companies under number B 132.783, here represented by Sabine Hinz, employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 13th, 2007 (hereafter CR).

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name KAISERKARREE S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of any real property or any interest in a real property or real estate asset in any part of the world directly or through the direct or indirect ownership of share capital, bonds, convertible or other debt instruments or other convertible securities of real estate companies that own, directly or indirectly, real property or are engaged in a business ancillary to the ownership of real property, as well as the development, re-development, refurbishment, leasing, letting, sale or other use of such real property or real estate asset.

3.2. The Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and engage in the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The issued Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Shares).

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 In addition to the Company's corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence and in accordance with any shareholders agreement that may be entered into from time to time.

6.2. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Subject to any shareholders agreement that may be entered into from time to time, Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one Shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company and in compliance with any shareholders' agreement that may be entered into from time to time.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a maximum of eight (8) manager(s) appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of his/their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of a maximum of four (4) managers of class A (Class A Managers and individually a Class A Manager) and a maximum of two (2) managers of class B (Class B Managers and individually a Class B Manager), and only if relevant pursuant to any shareholders' agreement that may be entered into, a maximum of two (2) managers of class C (Class C Managers and individually a Class C Manager). The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers of any class may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, subject to the terms of any shareholder's agreement in place from time to time.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholder(s) fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by decision of the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy, and a manager may represent several managers of the same class, as the case may be.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and with at least the presence or the representation of one manager of each class that may have been appointed. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and if one or more Class C Managers have been appointed, no board resolutions can be validly taken unless with the consent of at least one Class C Managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any Class A Manager and Class B Manager of the Company or, as the case may be, by the joint or sole signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

10.2 If Class C Managers have been appointed, the Company shall be bound towards third parties in all matters only by the joint signature of any Class A or Class B Manager together with a Class C Manager or, as the case may be, by the joint or sole signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The manager(s) assume(s), by reason of its(their) mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him(them) in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is or has been a manager or shareholder against any liability incurred by him in connection with the exercise of his functions and be able to take out liability insurance to cover such person.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of the Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders meeting may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing at least 10% of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

13.6. Subject to any shareholders agreement, resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of the shareholder's participation in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

14.4. The annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2 The annual general meeting of shareholders shall allocate the annual profit or loss in accordance with the provisions set out in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3 Interim dividends shall be distributed not less frequently than quarterly pursuant to any shareholders' agreement that may be entered into, at any time, and under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the sole manager, or by the board of managers;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the holders of the Shares in proportion to the number of Shares held by each of them.

VII. General provision

Art. 17. General Provision.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, the appearing parties, represented as stated hereabove, declare to subscribe to the shares of the Company, as follows:

- TS subscribes to two hundred and fifty (250) Shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;
- CR subscribes to two hundred and fifty (250) Shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

All the Shares have all been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company have passed the following resolutions:

1. Ms Geraldine Copeland-Wright, Managing Director, born on March 25, 1971 in Leeds (United Kingdom), with professional address at St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom, is appointed as Class A Manager of the Company for an indefinite period;
2. Mr. Paul Anthony Galiano, Senior Managing Director, born on March 9, 1965 in New York (United States of America), residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America, is appointed as Class A Manager of the Company for an indefinite period;
3. Mr. Robert J Speyer, President, born on the 11th of October 1969 in New York (United States of America), residing at 265, East 66th Street, New York, NY 10021, United States of America, is appointed as Class A Manager of the Company for an indefinite period;
4. Mr. Massimo Grossi, Senior Director, Head of Italy, born on the 12th of January 1972 in Florence (Italy), with professional address at Via Del Vecchio Politecnico, 7, 20121 Milan, Italy, is appointed as Class A Manager of the Company for an indefinite period;
5. Mr Marcel Stephany, Company Director, born on September 4, 1951, in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as Class B Manager of the Company for an indefinite period;
6. The registered office of the Company is set at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg;
7. KPMG, a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 31, allée Scheffer, Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register on Trade and Companies under number B 103.590, is appointed as auditor of the Company for an indefinite period.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

TS KAISERKARREE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à Aerogolf Centre, Immeuble Block B, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.440, représentée par Gaël Toutain, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2007 (ci-après TS);

CR KAISERKARREE HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 25, rue Edward Steichen, L-2546 Luxembourg, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.783, représentée par Sabine Hinz, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 décembre 2007 (ci-après CR).

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination KAISERKARREE S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Senningerberg par décision du gérant unique, ou le cas échéant du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant unique, ou le cas échéant du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le gérant unique, ou le cas échéant le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition de tout bien immobilier ou tout intérêt dans des biens immobiliers ou actif immobilier dans n'importe quelle partie du monde ou l'acquisition par la détention directe ou indirecte de capital social, d'obligations, d'instruments convertibles ou autres instruments de dette ou autres titres convertibles de sociétés immobilières qui détiennent, directement ou indirectement, des biens immobiliers ou sont engagées dans une affaire accessoire à la propriété de biens immobiliers, ainsi que le développement, la rénovation, la remise à neuf, le bail, la location, la vente ou autre utilisation de tels biens immobiliers ou actif immobilier.

3.2 La Société pourra prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et s'occuper de la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (les Parts Sociales).

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes et en accord avec tout pacte d'actionnaires qui peut s'appliquer à tout moment.

6.2. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Suivant tout pacte d'actionnaires qui peut s'appliquer à n'importe quel moment, les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société et en accord avec tout pacte d'actionnaires qui peut s'appliquer à tout moment.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un maximum de huit (8) gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de son /leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé d'un maximum de quatre (4) gérants de classe A (les Gérants de Classe A et individuellement un Gérant de Classe A) et d'un maximum de deux (2) gérants de classe B (les Gérants de Classe B et individuellement un Gérant de Classe B), et seulement si nécessaire suivant un pacte d'actionnaires qui s'appliquerait, un maximum de deux (2) gérants de classe C (les Gérants de Classe C et individuellement un Gérant de Classe C). Le/Les gérant(s) n'a/ont pas besoin d'être associé(s).

7.2 Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, conformément aux conditions prévues par tout pacte d'actionnaires qui s'appliquerait à tout moment.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés au(x) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par décision du conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire, et un gérant peut le cas échéant, représenter plusieurs gérants de la même classe.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et avec au moins la présence ou la représentation d'un gérant de chaque classe qui aurait pu être nommé. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées et si un ou plusieurs Gérants de Classe C ont été nommés, aucune décision du conseil de gérance ne peut être valablement prise sans le consentement d'au moins un Gérant de Classe C. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe des d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B de la Société, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

10.2 Si des Gérants de Classe C ont été nommés, la Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, seulement par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A ou B ensemble avec celle d'un Gérant de Classe C ou, le cas échéant, par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

11.1 Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

11.2 De la manière la plus étendue permise par la loi, la Société indemniserà toute personne qui est ou a été gérant ou associé contre toute mise en jeu de sa responsabilité dans l'exercice de ses fonctions et sera dans la capacité de souscrire à une assurance responsabilité pour couvrir cette personne.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'un même document.

12.3. Dans tout autre cas, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par lui. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les assemblées des associés peuvent être convoquées ou consultées par tout gérant de la Société. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, le cas échéant, le(s) commissaire(s) aux comptes, doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant au moins 10% du capital social de la Société.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.3. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.4. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à n'importe quel l'assemblée générale des associés.

13.6. Suivant tout pacte d'actionnaires, les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de la participation des associés dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

14.4. L'assemblée générale annuelle se tient au lieu et heure indiqués dans la convocation de l'assemblée. Le bilan et le compte de pertes et profits devront être approuvés par résolutions circulaires ou lors de l'assemblée générale des associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale annuelle des associés affectera les profits ou pertes annuels conformément aux conditions prévues par tout pacte d'actionnaires qui s'appliquerait à tout moment. Elle pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires seront distribués au moins trimestriellement selon tout pacte d'actionnaires qui s'appliquerait, à tout moment, et aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois suivant la date de l'arrêté des comptes;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales en proportion du nombre de Parts Sociales détenues par chacun d'eux.

VII. Disposition générale

Art. 17.

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus déclarent souscrire aux parts sociales de la Société de la manière suivante:

- TS souscrit à deux cent cinquante (250) Parts Sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;
- CR souscrit à deux cent cinquante (250) Parts Sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société ont adopté les résolutions suivantes:

1. Mlle Geraldine Copeland-Wright, Managing Director, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, Londres WC2B 6LH, Royaume-Uni, est nommée Gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée;

2. M. Paul Anthony Galiano, Senior Managing Director, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique, est nommé Gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée;

3. M. Robert J. Speyer, President, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 265, East 66th Street, New York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique, est nommé Gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée;

4. M. Massimo Grossi, Senior Director, Head of Italy, né le 12 janvier 1972 à Florence (Italie), ayant son adresse professionnelle au Via Del Vecchio Politecnico, 7, 20121 Milan, Italie, est nommée Gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée;

5. M. Marcel Stephany, Administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) résidant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé Gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée;

6. Le siège social de la Société est fixé au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg;

7. KPMG, une société constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 31, allée Scheffer, Luxembourg, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, est nommée réviseur d'entreprise de la Société pour une durée indéterminée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Toutain, S. Hinz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007. Relation: LAC/2007/41667. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008011546/211/550.

(080008030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Tyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1310 Luxembourg, 3, rue Albert Calmes.
R.C.S. Luxembourg B 89.571.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008011288/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03020C. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Wisteria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1310 Luxembourg, 3, rue Albert Calmes.
R.C.S. Luxembourg B 112.542.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008011289/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03022. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

LB SPV SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 121.832.

Assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 octobre 2007

Le mandat du conseil de surveillance et du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2007 comme suit:

Conseil de surveillance:

MM. Francesco Moglia, employé privé, né le 27 mai 1968 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Dominique Audia, employé privé, né le 16 mars 1985 à Metz (France), demeurant professionnellement au 19-21, à boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Pascal Verdin-Pol, employé privé, né le 23 janvier 1964 à Algrange (France) demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LB SPV SCA

FALCON LB S.à r.l.

Gérant unique

Signature

Référence de publication: 2008011883/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04291C. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

C.L.P.I. S.A., Compagnie Luxembourgeoise de Distribution Internationale SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 18, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 75.434.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008011290/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02995. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Almack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 111.756.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signatures

Référence de publication: 2008011291/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03605. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

EPF Garden Towers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.538.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société le 3 septembre 2007

Les gérants de la Société ont décidé:

1. de nommer Monsieur Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, gérant de la Société avec effet au 3 septembre 2007 et pour une durée illimitée.

2. de nommer délégués à la gestion journalière de la Société conformément à l'article 11 des statuts de la Société avec effet au 3 septembre 2007 et pour une durée illimitée, Messieurs:

- Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

- Jean-Christophe Ehlinger, né le 18 mai 1970 à Thionville en France et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

EPF GARDEN TOWERS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008011895/5499/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01444. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

ATG Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 17.007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008011292/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03606. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Blueprint Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 116.652.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008011293/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03607. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

EPF Harenberg City-Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.539.

Extrait des résolutions prises par les gérants le 3 septembre 2007

Les gérants de la Société ont décidé:

1. de nommer Monsieur Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, gérant de la Société avec effet au 3 septembre 2007 et pour une durée illimitée.

2. de nommer délégués à la gestion journalière de la Société conformément à l'article 11 des statuts de la Société avec effet au 3 septembre 2007 et pour une durée illimitée, Messieurs:

- Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

- Jean-Christophe Ehlinger, né le 18 mai 1970 à Thionville en France et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

EPF HARENBERG CITY-CENTRE S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008011896/5499/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01424. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Gildas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 42.084.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008011294/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03608. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**GP Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Koch Worldwide Investments (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 99.512.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008011295/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03610. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Graf.Ho S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 72.802.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008011296/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03615. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Schwedler Carre 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 135.133.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Stefano Ruggeri, Bankkaufmann, wohnhaft in CH-8044 Zürich, Mousson Strasse 2.

2.- Die Gesellschaft LANDMARK SCHWEDLER CARRE LTD, mit Sitz in Road Town, Tortola, P.O. Box 3159, Britische Jungferninseln, eingetragen unter der Nummer 1445656.

3.- Die Gesellschaft TELOS SCHWEDLER CARRE LTD., mit Sitz in Road Town, Tortola, P.O. Box 3159, Britische Jungferninseln, eingetragen unter der Nummer 1446160.

Die Komplementen sub 2+3) sind hier vertreten durch Herrn Nico Kruchten, Direktor, beruflich ansässig in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine,

aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 5. Dezember 2007,

welche Vollmachten von den Komplementen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komplementen, anwesend oder vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersuchten die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendwelcher Form an allen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Erwerb jedweder Sicherheiten und Rechte durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise sowie der Erwerb von Patenten und Lizenzen, deren Verwaltung beziehungsweise Verwertung. Die Gesellschaft kann Unternehmen an denen sie beteiligt ist jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Sicherheiten gewähren. Die Gesellschaft kann schließlich jede Art von Geschäften abschließen die mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Zweck in Verbindung stehen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut gemäß Gesetz vom 31. Juli 1929 betreffend die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

Die Gesellschaft kann desweiteren alle Geschäfte kommerzieller, technischer, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Natur tätigen, welche mit ihrem Zweck zusammenhängen oder diesem dienlich sind.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck jegliche Immobiliengeschäfte, wie zum Beispiel der An- und Verkauf, die Inwertsetzung, das Halten und die Verwaltung von Immobilien.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist SCHWEDLER CARRE 2 S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Beschluss des Gesellschafters oder der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

| | Anteile |
|--|---------|
| 1.- Herr Stefano Ruggeri, Bankkaufmann, wohnhaft in CH-8044 Zürich, Mousson Strasse 2, fünfzig Anteile | 50 |
| 2.- Die Gesellschaft LANDMARK SCHWEDLER CARRE LTD, mit Sitz in Road Town, Tortola, P.O. Box 3159, Britische Jungferninseln, eingetragen unter der Nummer 1445656, fünfundzwanzig Anteile | 25 |
| 3.- Die Gesellschaft TELOS SCHWEDLER CARRE LTD., mit Sitz in Road Town, Tortola, P.O. Box 3159, Britische Jungferninseln, eingetragen unter der Nummer 1446160, fünfundzwanzig Anteile | 25 |
| Total: einhundert Anteile | 100 |

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile unter ihnen frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters oder einer der Gesellschafter.

Art. 11. Es ist den Erben und Gläubigern des Gesellschafters oder einer der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 12. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 13. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 14. Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, kann jeder Gesellschafter an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden. Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegt (en).

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften anwendbar.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt eintausendzweihundert Euro (€ 1.200,-) veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Beschlussfassung durch die Gesellschafter

Anschliessend haben die Komparenten, anwesend oder vertreten wie eingangs erwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Stefano Ruggeri, Bankkaufmann, wohnhaft in CH-8044 Zürich, Mousson Strasse 2.
- 2) Die Gesellschaft in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtmässig verpflichtet.
- 3) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der Komparenten, anwesend oder vertreten wie eingangs erwähnt, gegenwärtige Urkunde in deutsch verfasst ist, gefolgt von einer englischen Fassung. Auf Ersuchen derselben Personen und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Fassung des vorstehenden Textes:

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of December.

Before Us, Maître Henri Beck, notary residing at Echternach, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- Mr Stefano Ruggeri, bank employee, residing in CH-8044 Zürich, Mousson Strasse 2.

2.- The company LANDMARK SCHWEDLER CARRE LTD., having its registered office in Road Town, Tortola, P.O. Box 3159, British Virgin Islands, registered under the number 1445656.

3.- The company TELOS SCHWEDLER CARRE LTD., having its registered office in Road Town, Tortola, P.O. Box 3159, British Virgin Islands, registered under the number 1446160.

The appearing parties sub 2+3) are here represented by Mr Nico Kruchten, director, professionally residing in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

by virtue of two proxies given under private seal on December 5th, 2007.

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing persons, present or represented as above mentioned, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company as follows:

Art. 1. A private limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The company's purpose is to take participations in any form, in other Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical, financial, movable or immovable operations, connected directly or indirectly or which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The company may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, using, development, renovation and management of real estate.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of SCHWEDLER CARRE 2 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associate or the associates.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-), consisting of one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (€ 125.-) each, which have been subscribed as follows:

| | Shares |
|---|--------|
| 1.- Mr Stefano Ruggeri, bank employee, residing in CH-8044 Zürich, Mousson Strasse 2, fifty shares | 50 |
| 2.- The company LANDMARK SCHWEDLER CARRE LTD., having its registered office in Road Town, Tortola, P.O. Box 3159, British Virgin Islands, registered under the number 1445656, twenty-five shares | 25 |
| 3.- The company TELOS SCHWEDLER CARRE LTD., having its registered office in Road Town, Tortola, P.O. Box 3159, British Virgin Islands, registered under the number 1446160, twenty-five shares | 25 |
| Total: one hundred shares | 100 |

All the shares have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Art. 7. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law governing commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

Art. 9. In case of more than one associate shares shall be freely transferable between them. They can only be transferred *inter vivos* or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a pre-emption right, which they must use within 30 days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person.

In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to paragraph 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 10. The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of the associate or one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs or creditors of the associate or one of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

Art. 12. The company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible.
As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. In case that the Company consists of only one shareholder, all the powers, which, in accordance to the law or the articles of incorporation, are assigned to the general meeting are exercised by the only shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in report or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a report or be established in written form.

In case of more than one associate, every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital.

However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing seventy five percent of the capital.

Art. 15. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Every year on the last day of December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the associate or the associates at the registered office of the Company.

Art. 18. Out of the net profit, five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the associate or the associates.

Art. 19. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associate or the associates who will specify their powers and remuneration.

Art. 20. For all points not regulated by these Articles of Association the legal provisions of the Law of 10th August, 1915 concerning trading companies and the laws amending it shall apply.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2008.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

Decisions of the share owners

Immediately after the incorporation of the company, the associates, present or represented as above mentioned, have taken the following resolutions:

- 1) Is appointed manager of the company for an unlimited period:
Mr Stefano Ruggeri, bank employee, residing in CH-8044 Zürich, Mousson Strasse 2,
- 2) The company will be validly bound in all circumstances by the sole signature of the manager.
- 3) The registered office is established in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, present or represented as above mentioned, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting as above-mentioned, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present deed.

Signed: S. Ruggeri, N. Kruchten, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 17 décembre 2007, Relation: ECH/2007/1616. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 2. Januar 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008011580/201/227.

(080008000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Index S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 43.974.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008011297/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03618. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Index S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 43.974.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008011298/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03620. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

HBP Muelheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.748.

Extrait des résolutions prises par les gérants le 3 septembre 2007

Les gérants de la Société ont décidé:

1. de nommer Monsieur Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, gérant de la Société avec effet au 3 septembre 2007 et pour une durée illimitée.

2. de nommer délégués à la gestion journalière de la Société conformément à l'article 11 des statuts de la Société avec effet au 3 septembre 2007 et pour une durée illimitée, Messieurs:

- Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

- Jean-Christophe Ehlinger, né le 18 mai 1970 à Thionville en France et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
HBP MUELHEIM S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008011897/5499/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01418. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Index S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 43.974.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008011299/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Index S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 43.974.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008011300/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03625. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

EPF Fronhofer Galeria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.705.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société le 3 septembre 2007

Les gérants de la Société ont décidé:

1. de nommer Monsieur Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, gérant de la Société avec effet au 3 septembre 2007 et pour une durée illimitée.

2. de nommer délégués à la gestion journalière de la Société conformément à l'article 11 des statuts de la Société avec effet au 3 septembre 2007 et pour une durée illimitée, Messieurs:

- Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

- Jean-Christophe Ehlinger, né le 18 mai 1970 à Thionville en France et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
EPF FRONHOFER GALERIA S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008011899/5499/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Intelicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.834.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008011301/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03632. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Melvic Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.833.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008011306/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03653. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Alov Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008011408/260/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04367. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Neri Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.648.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008011307/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03659. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**SG Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Stenham S.à r.l.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 78.306.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

SG SERVICES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008011311/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03668. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**G.A.F.L. & Cie, S.C.A., Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise & Cie, S.C.A., Société en Com-
mandite par Actions,**

(anc. G.A.F.L. S.A., Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise S.A.).

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 90.483.

L'an deux mille sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GENERALE ALIMENTAIRE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE S.A., en abrégé G.A.F.L. S.A., (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill à L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 9. 483, constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 118 du 6 février 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2006, acte publié au Mémorial C, numéro 720 du 26 avril 2007.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Alex Bongrain, ingénieur, demeurant à Bruxelles.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Décision d'annuler le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 250.000.000,- représenté par 25.000.000,- actions ordinaires pour une nouvelle période de cinq ans et modification subséquente de l'article 5 des statuts.

2.- Transformation de la forme juridique de la Société d'une «société anonyme» en celle d'une «société en commandite par actions».

3.- Décision que les 1.350.000 actions de valeur nominale de EUR 10,- chacune seront désormais converties en actions de Commanditaires et en actions de commandités et constatation par l'assemblée que toutes ces nouvelles actions (Commanditaires et Commandités) auront les mêmes avantages et droits aux dividendes que les anciennes actions.

4.- Refonte complète des statuts en langue française pour les adapter à sa forme nouvelle sans toucher néanmoins à l'objet social de la Société.

5.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs et commissaire aux comptes de la Société, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'au jour de la présente assemblée générale.

6.- Nomination de l'Associé Commandité aux fonctions de Gérant de la société en commandite par actions transformée et détermination de ses pouvoirs.

7.- Décision de fixer à trois (3) le nombre de membres du Conseil de Surveillance et détermination de la durée de leurs mandats.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'instaurer un nouveau capital autorisé de deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000,-) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) actions ordinaires pour une nouvelle période de cinq ans, s'achevant le 4 décembre 2012.

L'assemblée autorise le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transformer, avec effet immédiat, la forme juridique de la Société d'une «société anonyme» en celle d'une «société en commandite par actions», régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et plus particulièrement par les articles 102 à 112 de cette même loi.

A cet effet, il est décidé de convertir les un million trois cent cinquante mille (1.350.000) actions ordinaires de la société anonyme, en cent (100) actions de Commandité et en un million trois cent quarante-neuf mille neuf cents (1.349.900) actions de Commanditaires chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et de répartir ces actions de Commanditaires et de Commandité entre les deux seuls associés existants de la Société de la façon suivante:

- GENERALE ALIMENTAIRE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE, G.A.F.L. S.à r.l, société à responsabilité limitée dont le siège social est sis 3-5, place Winston Churchill à L-1340 Luxembourg,

en sa qualité d'associé Commandité,

à concurrence de cent (100) actions de Commandité de valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

- WAVECREST INTERNATIONAL LTD, société des Iles Vierges britanniques, avec siège social sis de Castro Street, Whickham Cay, Road Town, Tortola,

en sa qualité d'associé Commanditaire;

à concurrence d'un million trois cent quarante-neuf mille neuf cents (1.349.900) actions ordinaires de Commanditaire de valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Ces actions (Commandité et Commanditaire) sont intégralement libérées et auront toutes les mêmes avantages et droits aux dividendes que les anciennes actions.

Tous pouvoirs nécessaires sont conférés au Conseil de Surveillance de la Société pour procéder à l'échange des actions anciennes de la société anonyme contre les actions nouvelles de la société en commandite par actions, ainsi qu'à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, sans toucher néanmoins à l'objet social de la Société, et décide de leur donner à l'avenir la teneur suivante:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de GENERALE ALIMENTAIRE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE & Cie, S.C.A., en abrégé G.A.F.L. & CIE, S.C.A. (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant (tel que défini ci-dessous), des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social

Art. 6. La Société a un capital souscrit de treize millions cinq cent mille euros (13.500.000,- EUR) représenté par un million trois cent quarante-neuf mille neuf cents (1.349.900) actions ordinaires («Actions Ordinaires») et par cent (100) actions de commandité («Actions de Commandité»), ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé, en sus du capital social, s'élève à deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000,-) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-). Pendant une période de cinq ans, à compter de ce jour, le Gérant est autorisé à émettre des actions et à permettre la souscription des actions, à toute personne et aux conditions qu'il jugerait favorable (et il pourrait particulièrement procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Le Gérant est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le Gérant déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 7.

7.1 Toutes les actions seront émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Des certificats d'actions nominatifs pourront être délivrés et seront signés par le Gérant.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

7.2 Les actions de Commandité appartenant au Gérant ne peuvent être cédées à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée, qu'avec l'accord unanime du Commandité et des Commanditaires.

7.3 Les actions de Commanditaire sont librement cessibles entre Actionnaires Commanditaires. Les actions de Commanditaire ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Actionnaires qu'avec l'agrément unanime des Actionnaires Commandités et l'agrément des trois quarts des Actionnaires Commanditaires.

7.4 Tout Commanditaire désirant transférer tout ou partie de ses actions de Commanditaire (ci-après le «cédant») sera tenu de notifier au Gérant, au Conseil de Surveillance et aux autres Commanditaires son projet par lettre recommandée avec accusé de réception. La notification (ci-après «notification de transfert») contiendra les informations suivantes:

- a) le nombre d'actions de Commanditaire qu'il compte transférer;
- b) les nom, adresse et autres informations relatives au cessionnaire envisagé;
- c) les modalités et conditions, incluant le prix d'achat en numéraire envisagé pour les actions auxquelles le cédant propose de transférer ses actions au cessionnaire.

Les autres Commanditaires disposent d'un droit de préemption sur les actions de Commanditaires ainsi proposées.

Le droit de préemption doit être exercé endéans les 30 jours ouvrables («jour ouvrable» étant défini comme un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant lequel les banques sont normalement ouvertes à Luxembourg) à compter de la date à laquelle la notification de transfert est censée avoir été donnée qui est la date de notification au Conseil de Surveillance.

Si aucun Commanditaire, même par l'intermédiaire d'un mandataire, ne notifie l'exercice de son droit de préemption endéans les délais indiqués ci-dessus, le Gérant notifiera au cédant qu'il est libre de transférer les actions de Commanditaire au cessionnaire suivant les modalités et conditions prévues dès l'expiration du délai de préemption dès lors que le cessionnaire a été préalablement agréé conformément à l'article 7.3 des présents statuts.

C. Gérance

Art. 8. La gérance de la Société sera obligatoirement confiée à un associé Commandité.

La Société sera administrée par GENERALE ALIMENTAIRE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE, G.A.F.L. S.à r.l., pré-nommée (dans cet acte le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

L'assemblée générale des Actionnaires fixe la rémunération de la gérance sur proposition de Conseil de Surveillance.

Art. 9. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

Toutefois, l'assemblée générale, statuant sur proposition commune du Conseil de Surveillance et du ou des gérants, peut adopter un règlement intérieur précisant à titre de règle interne les processus de prise de certaines décisions. Les résolutions de l'assemblée générale adoptant, modifiant ou annulant le règlement intérieur ne seront valablement adoptées qu'avec l'accord du Gérant.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, après accord du Conseil de Surveillance.

Art. 11. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) et au plus six (6) membres, actionnaires ou non. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements, les présents statuts ou le règlement intérieur excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder quatre (4) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification par écrit, télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 12. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

D. Décisions des actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par les gérants et les associés commandités.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant ou le Conseil de Surveillance indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jour ouvrable du mois de juin à 11.00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera envoyé par lettre simple.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 14. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

F. Modifications des statuts

Art. 16. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant et des associés commandités, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

G. Dissolution - liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux anciens administrateurs et au commissaire de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer à trois (3) le nombre de membres du Conseil de Surveillance et décide encore de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil de Surveillance pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes établis au 31 décembre 2007:

1. Monsieur Alex Bongrain, ingénieur, né le 16 mars 1952 à Neuilly sur Seine (France), demeurant au 8, avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles;

2. M. Armand Bongrain, industriel, né le 9 juin 1953 à Nancy (France), demeurant au 21, rue Verger de la Ranchère, F-78860 Saint-Nom-La Bretèche;

3. Monsieur Jean-Noël Bongrain, administrateur de société, né le 28 décembre 1924 à Nancy (France), demeurant au 26, chemin de la Source, CH-1009 Pully 136.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Bongrain, M. Delfosse, J.-J. Bernard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2007. Relation: EAC/2007/15507. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008011215/239/302.

(080007204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 473.500.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.530.

Les comptes annuels pour la période du 31 juillet 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011225/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04084. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.599.194.600,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011226/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04153. - Reçu 154 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Fej 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.521.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008011267/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

AzurFive Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. A5 Azur Five S.à r.l.).

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.750.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008011324/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02923. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.
